



IsDB 
البنك الإسلامي للتنمية
Islamic Development Bank



République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

AGENCE NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE (ANASP)

Unité de Gestion du Projet d'Assainissement de Conakry (UGPAC)
Financement : Gouvernement Guinéen et Banque Islamique de Développement (BID)

AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DE MARCHÉ (LIMITE AUX PAYS MEMBRES DE LA BID)

PROROGATION DE LA DATE D'OUVERTURE DES OFFRES

République de Guinée

Projet d'Assainissement de Conakry (PAC – 2GUI 1002)

Secteur : Eau/Développement urbain

Acquisition de Travaux

Mode de financement : Instamment sales

N° du Financement : 2GUI 1002

Intitulé du Marché : Travaux de stabilisation des talus de la décharge de la minière
y compris l'aménagement des voies d'accès.

AOI/ PPM N° : 03/MATD/ANASP/UGPAC/2022

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un financement de la Banque Islamique de Développement (BIsD) pour financer le Projet d'Assainissement de Conakry (PAC – 2GUI 1002), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché des travaux de stabilisation des talus de la décharge de la minière y compris l'aménagement des voies d'accès.
2. Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation à travers l'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP) sollicite des offres sous pli scellé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de stabilisation des talus de la décharge de la minière y compris l'aménagement

des voies d'accès. Le délai d'exécution sera de quinze (15) mois (y compris 03 mois de pluie) pour compter de la date de l'ordre de service de démarrage.

3. La procédure d'appel d'offres sera l'Appel d'Offres International Pays Membres (AOI/PM) tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, Avril 2019, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.
4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet d'Assainissement de Conakry, Monsieur le Responsable Technique, Email : sangaremamadi22@gmail.com, téléphone : (+224) 624 97 61 72 – (+224) 628 76 52 47 – (+224) 625 62 26 09 – immeuble Koula, 6^{er} étage, Quartier Almamyah – Commune de Kaloum et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus.
5. Le Dossier d'Appel d'Offres en langue française peut être acheté par tout soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **Deux Millions de Francs Guinéens (2.000.000 GNF)**. La méthode de paiement sera :
 - Cinquante pour cent (50%) du montant seront versés au bénéfice du Receveur Central du Trésor au compte N°4111061 ouvert à la BCRG ;
 - Trente pour cent (30%) du montant seront versés au bénéfice de l'ARMP au compte N°2011000407 domicilié à la BCRG ;
 - Vingt pour cent (20%) du montant seront versés au compte N°20011000148-PGP-Dep/UGP Projet Assain – Conakry domicilié à la BCRG.Le Dossier d'Appel d'Offres sera retiré directement par les candidats à l'adresse indiquée ci-dessous à partir du **18/07/2022** et sur présentation des preuves émises par la BCRG.
6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **30/09/2022 à partir de 10 heures 00 minutes TU**. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée.
7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires, et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous le **30/09/2022 à partir de 10 heures 05 mn TU** : salle de réunion de

l'Unité de Gestion du Projet d'Assainissement de Conakry, immeuble Koula
– 6ème étage – Bureau B6 – Commune de Kaloum.

8. Les offres doivent être accompagnées par « une garantie d'offre », d'un montant de Cent quatre-vingt-huit millions de Francs Guinéens (188.000.000 GNF) ou son équivalent en toutes devises librement convertibles au taux de la BCRG quinze (15) jours avant la date d'ouverture des offres.

Les soumissionnaires sont soumis au paiement de la redevance de régulation, au taux de 0,6% du montant HT du marché conformément aux dispositions du décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 et de l'Arrêté conjoint AC/2020/2304/MEF/MB/SGG du 07 Août 2020.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Agence d'Exécution : Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP) / Unité de Gestion du Projet d'Assainissement de Conakry (UGPAC) / Immeuble Koula, 6^{ème} étage, Bureau B6 – Quartier Almamyah – Commune de Kaloum

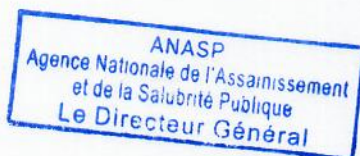
Monsieur Issa DIAKITE, Directeur Général - Téléphone : 621 12 51 16

Email : faralakopore@yahoo.fr / sangaremamadi22@gmail.com,

téléphone : (+224) 624 97 61 72, Site Web: www.anasp-guinee.com

Conakry, le 29/08/2022.

L'Agence d'Exécution



Issa DIAKITE

Directeur Général de l'ANASP